

N° 5
Juin
2026

GÉOPORO

ISSN : 3005-2165

Revue de Géographie du PORO



Département de Géographie
Université Péléforo Gon Coulibaly

www.geoporo.net

Indexations



<https://sjifactor.com/passport.php?id=23980>

SJIF 2025 : 5.325



<https://reseau-mirabel.info/revue/21571/Geoporo>



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/947477>



<https://portal.issn.org/resource/ISSN/3005-2165>

COMITE DE PUBLICATION ET DE RÉDACTION

Directeur de publication :

KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire de Géographie, Université Alassane Ouattara

Rédacteur en chef :

TAPE Sophie Pulchérie, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY

Membres du secrétariat :

- KONAN Hyacinthe, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY
- Dr DIOBO Kpaka Sabine, Maître de Conférences, Université Peleforo GON COULIBALY
- SIYALI Wanlo Innocents, Maître-assistant en Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY
- COULIBALY Moussa, Maître-assistant en Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY
- DOSSO Ismaïla, Maître-assistant en Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

1. KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire de Géographie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
2. YAPI-DIAHOU Alphonse, Professeur Titulaire de Géographie, Université Paris 8 (France)
3. ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, Directeur de Recherches en Géographie, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
4. VISSIN Expédit Wilfrid, Professeur Titulaire de Géographie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
5. ANOH Kouassi Paul, Professeur Titulaire de Géographie, Université Félix -Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
6. DIPAMA Jean Marie, Professeur Titulaire de Géographie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
7. Sylvain BIGOT, Professeur, Université Grenoble Alpes et Chercheur à l'institut des Géosciences de l'Environnement (France)
8. EDINAM Kola, Professeur Titulaire de Géographie, Université de Lomé (Togo)
9. BIKPO-KOFFIE Céline Yolande, Professeur Titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
10. GIBIGAYE Moussa, Professeur Titulaire de Géographie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
11. VIGNINOUS Toussaint, Professeur Titulaire de Géographie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

12. ASSI-KAUDJHIS Joseph, Professeur Titulaire de Géographie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
13. -SOKEMAWU Koudzo, Professeur Titulaire de Géographie, Université de Lomé (Togo)
14. -MENGHO Maurice Boniface, Professeur Titulaire, Université de Brazzaville (République du Congo)
15. -NASSA Dadié Désiré Axel, Professeur Titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
16. BROU Yao Telesphore, Professeur, Université de la Réunion (France)
17. -KISSIRA Aboubakar, Professeur Titulaire de Géographie, Université de Parakou (Benin)
18. KABLAN Hassy N'guessan Joseph, Professeur Titulaire de Géographie, Université Felix Houphouët- Boigny, (Côte d'Ivoire)
19. VISSOH Sylvain, Professeur Titulaire de Géographie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
20. DIBI-ANOAH Pauline, Professeur Titulaire de Géographie, Université Felix Houphouët- Boigny, (Côte d'Ivoire)
21. LOBA Akou Franck Valérie, Professeur Titulaire de Géographie, Université Felix Houphouët- Boigny, (Côte d'Ivoire)
22. MOUNDZA Patrice, Professeur Titulaire de Géographie, Université Marien N'Gouabi (Congo)
23. Jürgen RUNGE, Professeur titulaire de Géographie physique et Géoécologie, Goethe-University Frankfurt Am Main (Allemagne)
24. YANOGO Pawendkissgou Isidore, Professeur Titulaire de Géographie, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

COMITE DE LECTURE INTERNATIONAL

1. KOFFI Simplicie Yao, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
2. Sandra ROME, Maître de Conférences, Université Grenoble Alpes (France)
3. KOFFI Yeboué Stephane Koissy, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
4. KOUADIO Nanan Kouamé Félix, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire),
5. KRA Kouadio Joseph, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire),
6. TAPE Sophie Pulchérie, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
7. ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
8. ALLA kouadio Augustin, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
9. DINDJI Médé Roger, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
10. DIOBO Kpaka Sabine Epse Doudou, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
11. KOFFI Lath Franck Eric, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

12. KONAN Hyacinthe, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
13. KOUDOU Dogbo, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
14. SILUE Pebanangnanan David, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
15. FOFANA Lancina, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
16. GOGOUA Gbamain Franck, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
17. ASSOUMAN Serge Fidèle, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
18. DAGNOGO Foussata, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
19. KAMBIRE Sambu, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
20. KONATE Djibril, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
21. ASSUE Yao Jean Aimé, Maitre de Conférences en Géographie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
22. GNELE José Edgard, Maitre de conférences en Géographie, université de Parakou (Benin)
23. KOFFI Yao Jean Julius, Maitre de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)
24. -MAFOU Kouassi Combo, Maitre de Conférences en Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
25. SODORE Abdoul Azise, Maître de Conférences en Géographie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
26. ADJAKPA Tchékpo Théodore, Maître de Conférences en Géographie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
27. BOKO Nouvewa Patrice Maximilien, Maitre de Conférences en Géographie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
28. YAO Kouassi Ernest, Maitre de Conférences en Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
29. RACHAD Kolawolé F.M. ALI, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
30. DIOMANDE Gondo, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

1. Le manuscrit

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : **Titre** (en français et en anglais), **Coordonnées de(s) auteur(s)**, **Résumé et mots-clés** (en français et en anglais), **Introduction** (Problématique ; Objectif(s) et Intérêt de l'étude compris) ; **Outils et Méthodes** ; **Résultats** ; **Discussion** ; **Conclusion** ; **Références bibliographiques**. **Le nombre de pages du projet d'article** (texte rédigé dans le logiciel Word, Book antiqua, taille 11, interligne 1 et justifié) **ne doit pas excéder 15**. Écrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique. En dehors du titre de l'article qui est en caractère majuscule, tous les autres titres doivent être écrits en minuscule et en gras (Résumé, Mots-clés, Introduction, Résultats, Discussion, Conclusion, Références bibliographiques). Toutes les pages du manuscrit doivent être numérotées en continu. Les notes infrapaginales sont à proscrire.

Nota Bene :

-Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.

-Tous les nom et prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans les références bibliographiques.

-La pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 16 ou p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45.

-En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.

-Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes.

-Plan : Titre, Coordonnées de(s) auteur(s), Résumé, Introduction, Outils et méthode, Résultats, Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques.

-L'année et le numéro de page doivent accompagner impérativement un auteur cité dans le texte (Introduction – Méthodologie – Résultats – Discussion). Exemple : S. Y. KOFFI *et al.* (2023, p35), (B. M. R. N. ZOUHOULA, 2021, p7).

1.1. Le titre

Il doit être explicite, concis (16 mots au maximum) et rédigé en français et en anglais (Book Antiqua, taille 12, Lettres capitales, Gras et Centré avec un espace de 12 pts après le titre).

1.2. Le(s) auteur(s)

Le(s) NOM (s) et Prénom(s) de l'auteur ou des auteurs sont en gras, en taille 10 et aligner) gauche, tandis que le nom de l'institution d'attache, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de l'auteur de correspondance doivent apparaître en italique, taille 10 et aligner à gauche.

1.3. Le résumé

Il doit être en français (250 mots maximum) et en anglais. Les mots-clés et les keywords sont aussi au nombre de cinq. Le résumé, en taille 10 et justifié, doit synthétiser le contenu de l'article. Il doit comprendre le contexte d'étude, le problème, l'objectif général, la méthodologie et les principaux résultats.

1.4. L'introduction

Elle doit situer le contexte dans lequel l'étude a été réalisée et présenter son intérêt scientifique ou socio-économique.

L'appel des auteurs dans l'introduction doit se faire de la manière suivante :

-Pour un seul auteur : (B. M. R. N. ZOUHOULA, 2021, p7) ou B. M. R. N. ZOUHOULA (2021, p7)

-Pour deux (02) auteurs : (K. S. DIOBO et S. P. TAPE, 2018, p202) ou K. S. DIOBO et S. P. TAPE (2018, p202)

-Pour plus de deux auteurs : (S. Y. KOFFI *et al.*, 2023, p35) ou S. Y. KOFFI *et al.* (2023, p35)

Le texte est en Book antiqua, Taille 11 et justifié.

1.5. Outils et méthodes

L'auteur expose l'approche méthodologique adoptée pour l'atteinte des résultats. Il présentera donc les outils utilisés, la technique d'échantillonnage, la ou les méthode(s) de collectes des données quantitatives et qualitatives. Le texte est en Book antiqua, Taille 11 et justifié.

1.6. Résultats

L'auteur expose les résultats de ses travaux de recherche issus de la méthodologie annoncée dans "Outils et méthodes" (pas les résultats d'autres chercheurs).

Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante : 1. Premier niveau, premier titre (Book antiqua, Taille 11 en gras), 1.1. Deuxième niveau (Book antiqua, Taille 11 gras italique), 1.1.1. Troisième niveau (Book antiqua, Taille 11 italique). Le texte est en Book antiqua, Taille 11 et justifié.

1.7. Discussion

Elle est placée avant la conclusion. Le texte est en Book antiqua, Taille 11 et justifié. L'appel des auteurs dans la discussion doit se faire de la manière suivante :

-Pour un auteur : (B. M. R. N. ZOUHOULA, 2021, p7) ou B. M. R. N. ZOUHOULA (2021, p7)

-Pour deux (02) auteurs : (K. S. DIOBO et S. P. TAPE, 2018, p202) ou K. S. DIOBO et S. P. TAPE (2018, p202)

-Pour plus de deux auteurs : (S. Y. KOFFI *et al.*, 2023, p35) ou S. Y. KOFFI *et al.* (2023, p35)

1.8. Conclusion

Elle doit être concise et faire le point des principaux résultats. Le texte est en Book antiqua, Taille 11 et justifié.

1.9. Références bibliographiques

Elles sont présentées en taille 10, justifié et par ordre alphabétique des noms d'auteur et ne doivent pas excéder 15. Le texte doit être justifié. Les références bibliographiques doivent être présentées sous le format suivant :

Pour les ouvrages et rapports : AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, L'Harmattan.

Pour les articles scientifiques, thèses et mémoires : TAPE Sophie Pulchérie, 2019, « *Festivals culturels et développement du tourisme à Adiaké en Côte d'Ivoire* », Revue de Géographie BenGéO, Bénin, 26, pp.165-196.

Pour les articles en ligne : TOHOZIN Coovi Aimé Bernadin et DOSSOU Gbedegbé Odile, 2015 : « *Utilisation du Système d'Information Géographique pour la restructuration du Sud-Est de la ville de Porto-Novo, Bénin* », Afrique Science, Vol. 11, N°3, <http://www.afriquescience.info/document.php?id=4687>. ISSN 1813-548X, consulté le 10 janvier 2023 à 16h.

Les noms et prénoms des auteurs doivent être écrits entièrement.

2. Les illustrations

Les tableaux, les figures (carte et graphique), les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis (centré), placé en-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). La source (centrée) est indiquée en-dessous du titre de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : i. Annoncés, ii. Insérés, iii. Commentés dans le corps du texte. Les cartes doivent impérativement porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle. Le manuscrit doit comporter impérativement au moins une carte (Carte de localisation du secteur d'étude).

Indexations



<https://sjifactor.com/passport.php?id=23980>

SJIF 2025 : 5.325



<https://reseau-mirabel.info/revue/21571/Geoporo>



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/347477>



<https://portal.issn.org/resource/ISSN/3005-2165>

SOMMAIRE

| | |
|----|---|
| 1 | <u>ANALYSE STATISTIQUE DES PARAMETRES MORPHOMETRIQUES DU BASSIN ET SOUS-BASSINS VERSANTS DE LA LOEME AU SUD-OUEST DE LA REPUBLIQUE DU CONGO</u> NGOUALA MABONZO Médard N° Page : 1-13 |
| 2 | <u>DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET BESOINS EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE D'ALLADA</u> NGOUALA MABONZO Médard N° Page : 14-27 |
| 3 | <u>SYSTEMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) ET ACTIVITÉS DE DURABILITÉ POUR LA PRÉSERVATION DES ZONES ET/OU AIRES PROTÉGÉES DE LA SOCIÉTÉ AFRICAINE DE CACAO (SACO) AUPRÈS DE SES COOPÉRATIVES</u> ZOMBO Jean Philippe N° Page : 28-39 |
| 4 | <u>INCIDENCES DE LA DISPARITE DE L'OFFRE DE TRANSPORT SUR LA MOBILITE ENTRE LES COMMUNES DE THIONCK-ESSYL ET DE SANTHIABA MANJAQUE (REGION DE ZIGUINCHOR, SUD-OUEST DU SENEGAL)</u> COLY Roger, NDOUR Salemond, SENE Abdourahmane Mbade N° Page : 40-55 |
| 5 | <u>POLITIQUES URBAINES ET EQUIPEMENT DE LA VILLE DE VAVOUA AU CENTRE OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE</u> ASSANGBE Clarisse YAO Kouassi Ernest N° Page : 56-70 |
| 6 | <u>VOLS DE MOTO DANS LA VILLE DE TOUMODI : ENJEUX, DÉFIS ET PERSPECTIVES</u> AFFORO Guy Matthieu Ettien, N'GUETTA Yah Edwige Bénédicte épouse GBOKO, SYLLA Makémisa, KOFFI Brou Émile N° Page : 71-83 |
| 7 | <u>RYTHME CLIMATIQUE ET EVOLUTION DES MALADIES LIEES A L'EAU A PARAKOU</u> AHODJIDE Soulémane, KOMBIENI M. Frédéric, VODOUNOU K. Jean-Bosco N° Page : 84-100 |
| 8 | <u>EXPLOITATION DU BOIS-ÉNERGIE ET VULNÉRABILITÉ DES ÉCOSYSTÈMES DE SAVANE DANS LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA AU NORD DU BURKINA FASO</u> OUOBA Pounyala Awa N° Page : 84-113 |
| 9 | <u>IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA BIOMASSE DANS LA RESERVE DE BIOSPHERE DE GADABEDJI AU CENTRE SUD DU NIGER</u> IBRAHIM MOUSSA Saidou, MAHAMADOU MOUDI Rachid, SOULEY Kabirou N° Page : 114-124 |
| 10 | <u>VARIABILITÉ PLUVIOMÉTRIQUE ET PRODUCTION DE LA MANGUE DANS LE DÉPARTEMENT DE FERKESSÉDOUGOU (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE)</u> SILUE Wongnigue, ASSEMIAN Assiè Emile, KOFFI Kan Alexis N° Page : 125-138 |
| 11 | <u>DYNAMIQUE DES PARCOURS DE LA ZONE PASTORALE DE NIISSA AU BURKINA FASO</u> ZONGO Abdoul Rasmané, YARGA Hahadoubouga Paul, KOLLOGO Philippe, OUÉDRAOGO Lucien, YAMÉOGO Lassane N° Page : 139-153 |

| | |
|----|--|
| 12 | <u>DISTRIBUTION ECOLOGIQUE DE VITEX DONIANA (SWEET) ET PRESSIONS ANTHROPIQUES DANS LA BASSE VALLEE DE L'OUEME AU SUD EST DU BENIN</u> PANOUMASSI MINNAHI CAROL WESLEY, ODJOUBERE JULES N° Page : 154-168 |
| 13 | <u>TENDANCES DES TEMPERATURES ET DES PLUIES EXTREMES EN AFRIQUE DE L'OUEST : CAS DE LA STATION SYNOPTIQUE DE LOME, GRAND LOME, TOGO</u> Kossi KOMI N° Page : 169-179 |
| 14 | <u>SYSTEME DE REGULATION DU FONCIER DANS LA COMMUNE URBAINE DE BIRNI N'GAOURE (REGION DE DOSSO)</u> HASSANE SALEY Alimatou, DAMBO Lawali, ANDRES Ludovic N° Page : 180-192 |
| 15 | <u>CONTRIBUTION DES FEMMES ET DES JEUNES DANS LA REALISATION DES AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES ET LEUR ACCES A LA TERRE : CAS DE LA COMMUNE RURALE DE KAMBILA, CERCLE DE KATI, AU MALI</u> Antoinette AKPLOGAN, Modibo Zoumana COULIBALY, Bagara Z. COULYBALY N° Page : 193-206 |
| 16 | <u>IMPACTS DES PRATIQUES AGROPASTORALES SUR LA QUALITÉ DES RESSOURCES EN EAU DE LA COMMUNE DE QUINHI</u> GANDJI Gbènanpon Constantin, OGOUWALE Romaric, YABI Ibouaïma N° Page : 207-221 |
| 17 | <u>LES DÉTERMINANTS DE LA DÉPERDITION SCOLAIRE DANS LA SOUS PRÉFECTURES DE DABOU</u> One Enoc GUEDE N° Page : 222-236 |
| 18 | <u>OBSTACLES À LA CULTURE NUMÉRIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES DE LA VILLE DE YAMOOUSSOUKRO (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE)</u> KOFFI Yao Julien N° Page : 237-250 |
| 19 | <u>LE ROBINET, UN COMMUN À GÉRER DANS LES CÉLIBATORIUM DE LA VILLE DE KOUDOUGOU (BURKINA FASO)</u> Abdoul Karim BAZIE N° Page : 251-259 |
| 20 | <u>ANALYSE DE CORRELATION ENTRE L'ANTHROPISATION DES SOLS ET LA VARIABILITE CLIMATIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE JACQUEVILLE</u> ZONKOUAN- KOUAME Badjo Ruth Virginia N° Page : 260-270 |
| 21 | <u>CROISSANCE DE L'ÉGLISE VASES D'HONNEUR À ABIDJAN : ENTRE TERRITOIRES, RÉSEAUX ET STRATÉGIES D'EXPANSION</u> YAO Adou Yao Emmanuel, NASSA Dabié Désiré Axel N° Page : 271-286 |
| 22 | <u>CONTRASTES GRANULOMETRIQUES ET RESILIENCE COTIERE ENTRE MBOUR ET DJIFFER (PETITE-COTE, SENEGAL)</u> Djiby YADE, Mamadou THIOR, Tidiane SANE, Ibra FAYE, El hadji Balla Dieye N° Page : 287-302 |
| 23 | <u>PERMANENCES ET DIVERSITES RITUELLES DU POST-PARTUM EN COTE D'IVOIRE : ÉTUDE COMPARATIVE CHEZ LES PEUPLES SENOULO, EBRIE ET BAOULE</u> |

| | |
|----|--|
| | Aya Larissa Clotilde N'GUESSAN, Boua André AOUA, Yao Jean-Aimé ASSUE N° Page : 303-313 |
| 24 | <u>CRISES CLIMATIQUES ET STRATEGIES DE RESILIENCE DES PRODUCTEURS PAR LES VARIETES A CYCLE COURT DANS LE POLE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE 5 (BENIN)</u> Guy Cossi WOKOU N° Page : 314-328 |
| 25 | <u>PROFIL EPIDEMIOLOGIQUE ET CHOIX THERAPEUTIQUES LIES AUX PRATIQUES MECANIQUES CHEZ LES REPARATEURS AUTO-MOTO A KORHOGO</u> Faustin GUEI, YEDONOU GBO Brou Emmanuel, Didier Kouamé KONAN, Émile Brou KOFFI N° Page : 329-342 |
| 26 | <u>CRISE SECURITAIRE ET INSECURITE ALIMENTAIRE DES POPULATIONS DANS LA COMMUNE DE KAYA AU BURKINA FASO</u> Dobéni Abdoulaye DOFINI, Dayangnéwendé Edwige NIKIEMA, Pawendkigou Isidore YANOOGO N° Page : 343-356 |
| 27 | <u>IMPACT DES VARIATIONS CLIMATIQUES SUR LA CULTURE DU RIZ DANS LA REGION DE GBÊKÊ : ANALYSE DU BILAN HYDRIQUE PAR FACETTE TOPOGRAPHIQUE</u> Christian Michel LATH, Saï Pou SOUMAHORO, Kouakou Jonathan GNIAMIEN N° Page : 357-371 |
| 28 | <u>COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : QUEL PROFIL INSTITUTIONNEL DES ONG DE BOUAKÉ ? (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE)</u> SILUE Yessongui Lucien, KOUAKOU Bah N° Page : 372-386 |
| 29 | <u>VALORISATION DE BIOGAZ DANS LES UNITES DE TRANSFORMATION DU MANIOC EN GARI DANS LA COMMUNE DE KETOU AU SUD BENIN</u> Cyrille TCHAKPA N° Page : 387-395 |
| 30 | <u>L'EXPLOITATION ARTISANALE DU GRAVIER PAR LES FEMMES, DANS LA VILLE DE TAHOUA</u> IBRAHIM Younoussi N° Page : 396-409 |
| 31 | STRATEGIES DE GESTION DURABLE DE LA FILIERE SEL DANS LES TERROIRS DE BASSE ET MOYENNE CASAMANCE (SUD DU SENEGAL) COLY Kémo, SANE Yancouba, FALL Aïdara Chérif Amadou Lamine, DIOP Mame Diarra N° Page : 410-422 |
| 32 | <u>RESEAUX, DYNAMIQUES MIGRATOIRES ET INTEGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES RESSORTISSANTS BURKINABÉS VERS/À ABIDJAN</u> Konan Talibet Kouacou Yves-Rhodrigue, KOUADIO Datté Anderson, Aloko-N'Guessan Jérôme N° Page : 423-437 |
| 33 | <u>PRATIQUES D'AMENAGEMENT : ENTRE DIVERSITE ET HOMOGENEITE VEGETALE SUR LES SITES ETUDIÉS DE BADAGUICHIRI, NIGER</u> Sala Harouna Yanoussa, Bahari Ibrahim Mahamadou N° Page : 438-452 |
| 34 | BONNES PRATIQUES A PRENDRE EN COMPTE POUR MONTER UN SYSTEME DURABLE EN APICULTURE DANS LE NORD-BENIN Estelle Carine F. AKPOVO, Euloge OGOUWALE, Pocoun Damè KOMBIENOU N° Page : 453-467 |
| 35 | <u>GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES EN EAU DU SOUS-BASSIN DE SISSILI (LAN ET KONZIO) AU BURKINA FASO</u> Fatimata SANOGO, Fatoumata KABORE, Ignace BAGRE, Blami DIALLO |

| | |
|----|---|
| | N° Page : 468-480 |
| 36 | <u>HERITAGES COLONIAUX ET EVOLUTION DES MODES DE GESTION DES RESERVES DE FAUNE DE BONTIOLI, BURKINA FASO</u> SOME Touobèwèrè Noël N° Page : 481-492 |
| 37 | <u>EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DES SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRICOLE DANS LA COMMUNE DE DJIDJA AU SUD BÉNIN</u> GUEDENON Dèhou Janvier, DOVONOU Sègbégnon Nicole, IDRISOU Akim Babatoundé, GIBIGAYE Moussa N° Page : 493-507 |
| 38 | <u>HABITAT ET EXPOSITION A LA CHALEUR : ANALYSE COMPARATIVE DES QUARTIERS PRECAIRES ET RESIDENTIELS A ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)</u> Salif Sangare, Brama Kone, Adja Ferdinand Vanga, Etienne Yao Kouakou, Madina Doumbia, Iba Dieudonné Dely, Guéladio Cissé N° Page : 508-519 |
| 39 | <u>OCCUPATION DU SOL ET CONFORT THERMIQUE EN MILIEU TROPICAL URBAIN : UNE ANALYSE SPATIALE DES JOURNEES CHAUDES A ABIDJAN</u> Yao Anicet ZOUZOU, Iba Dieudonné DELY, Brama KONE, Madina DOUMBIA, Bernard Ossey YAPO, Guéladio CISSÉ N° Page : 520-534 |
| 40 | <u>ALIMENTATION DES POPULATIONS EN PERIODE DE SOUDURE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE SIRASSO (région du Poro)</u> YEO Bèh N° Page : 535-547 |
| 41 | <u>PERCEPTION PAYSANNE DES POTENTIALITÉS FERTILISANTES DES LIGNEUX DANS LE SYSTÈME PARCS AGROFORESTIERS DE KOKOLOGHO (PROVINCE DU BOULKIEMDÉ : BURKINA FASO)</u> Joël OUEDRAOGO, Frédéric BATIONO, Zelbié BASSOLE, Yélézouomin Stéphane Corentin SOME No Page : 548-559 |
| 42 | <u>TRANSFORMATIONS URBAINES A DIEGONEFLA : CROISSANCE SPATIALE, MUTATIONS SOCIO-ECONOMIQUES ET ENJEUX DE GOUVERNANCE LOCALE</u> N'Dri Ernest KOUADIO, Abou DIABAGATE, Brice Lauria Amani KOUADIO N° Page : 560-574 |
| 43 | <u>DYNAMIQUE DE LA CULTURE DE L'ANACARDE ET EMERGENCE DES CONFLITS RURAUX DANS LA SOUS-PREFECTURE DE KARAKORO</u> YÉO Watagaman Paul, YÉO Siriki, YÉO Navanhan, Arsène DJAKO N° Page : 575-587 |
| 44 | <u>VULNERABILITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE DEPARTEMENT DU COUFFO (BÉNIN, AFRIQUE DE L'OUEST)</u> MAMA Justin A., WOKOU Guy, YABI Ibouaïma N° Page : 588-602 |
| 45 | <u>SAISONNALITÉ CLIMATIQUE ET PRÉVALENCE DU PALUDISME DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE SAMANZA (EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)</u> KOFFI Kouadio Achille, KOFFI Kan Alexis, KOUASSI Yao Dieudonné N° Page : 603-617 |
| 46 | <u>DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES INFORMELLES ET MUTATIONS DU PAYSAGE URBAIN DE YAMOOUSSOKRO EN CÔTE D'IVOIRE</u> Moussa KONE N° Page : 618-628 |

| | |
|----|---|
| 47 | <u>CONTRAINTES A LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES PROJETS D'AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES A ADJOHOUN DANS LA BASSE MOYENNE VALLEE DE L'OUEME AU BÉNIN</u> BASSAOU Razakou, ISSA Mama-Sanni, DJESSONOU Sèngla Franco-Néo Camus, OGOUWALÉ Euloge N° Page : 629-642 |
| 48 | <u>CONTEXTE DE L'AVÈNEMENT DES EXPLOITATIONS AURIFÈRES SEMI MÉCANISÉES EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DE L'EXPLOITATION ILLÉGALE DE LA MINE DE PAPARA</u> DOH Franck Thibaut, KONAN Hyacinthe Kouame N° Page : 643-655 |
| 49 | <u>ENSEIGNANT ROBOT ET RESPONSABILISATION DU SUJET APPRENANT</u> KOUASSI Kouakou Valère N° Page : 656-669 |
| 50 | <u>STRATEGIES DE GESTION DURABLE DE LA FILIERE SEL DANS LES TERROIRS DE BASSE ET MOYENNE CASAMANCE (SUD DU SENEGAL)</u> COLY Kémo, SANE Yancouba, FALL Aïdara Chérif Amadou Lamine, DIOP Mame Diarra N° Page : 670-681 |
| 51 | <u>REGARD CRITIQUE SUR LA TYPOLOGIE DES PRODUITS UTILISÉS DANS L'ACTIVITÉ DE TEINTURERIE ARTISANALE DE BAZIN ET RISQUES SANI TAIRES : CAS DU QUARTIER HABITAT-EXTENSION, DANS LA COMME D'ADJAMÉ (CÔTE D'IVOIRE)</u> SYLLA Yaya N° Page : 682-691 |
| 52 | <u>SAISONNALITÉ CLIMATIQUE ET PRÉVALENCE DU PALUDISME DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE SAMANZA (EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)</u> KOFFI Kouadio Achille, KOFFI Kan Alexis, KOUASSI Yao Dieudonné N° Page : 692-705 |
| 53 | <u>INEGALITES DE GENRE ET ACCÈS AU FONCIER AGRICOLE DES FEMMES RURALES DE LA SOUS-PREFECTURE DE SOUBRE (COTE D'IVOIRE)</u> Akotto Urich Odilon ASSI N° Page : 706-716 |
| 54 | <u>DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET MOBILITÉ URBAINE DANS UNE LOCALITÉ EN MUTATION : LE CAS DE NAPIÉLÉDOUGOU (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE)</u> KOFFI Lath Franck-Éric N° Page : 717-728 |
| 55 | <u>PH, CONDUCTIVITÉ ÉLECTRIQUE ET GRANULOMÉTRIE DES SOLS AGRICOLES APRÈS AMÉNAGEMENTS DU MARIGOT DE BIGNONA AU SENEGAL</u> Léopold Mougabie BADIANE, Babacar Sadikh YATTE, Boubou Aldiouma SY, Adrien COLY N° Page : 729-742 |
| 56 | <u>CADRES LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DE L'ACCÈS AU FONCIER ET À L'IMMOBILIER À N'DJAMÉNA AU TCHAD : ENTRE NORMES FORMELLES ET PRATIQUES INFORMELLES</u> Labary KIRBÉ, N'Dilbé TOB-RO, Ernest HAOU N° Page : 743-757 |
| 57 | <u>LES IMPACTS DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS 2023 SUR LES ACTIVITES TOURISTIQUES EN COTE D'IVOIRE</u> KLO Fagama N° Page : 758-767 |
| 58 | REVENUE, GENRE ET TERRITOIRE : LES LEVIERS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE |

| | |
|----|--|
| | <p><u>L'ACTION CLIMATIQUE DES MÉNAGES RIVERAINS DE LA FORÊT DE WARI-MARO AU BÉNIN</u> Raïssa Chimène JEKINNOU, Maman-Sani ISSA, Moussa WARI ABOUBAKAR N° Page : 768-777</p> |
| 59 | <p><u>USAGE DES MEDIAS SOCIAUX DANS LA COMMUNICATION PUBLIQUE DU DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN EN COTE D'IVOIRE.</u> OKOU DENIS ROMEO BOLOU N° Page : 778-790</p> |
| 60 | <p><u>LA MASSIFICATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC DANS LA VILLE DE BOUAKE</u> Amenan Justine KOUADIO, Zady Edouard ZOGBO, Konan KOUASSI, Arsène DJAKO N° Page : 791-783</p> |
| 61 | <p><u>DYNAMIQUES DES PRESSIONS ANTHROPIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX MULTI-SOURCES DANS LES RETENUES D'EAU DU DISTRICT DES SAVANES (CÔTE D'IVOIRE) : DE LA CONTAMINATION PHYSICO-CHIMIQUE À L'IMPASSE DE LA POTABILISATION</u> Klo Lydie KONE, Pébanagnanan David SILUE N° Page : 784-798</p> |
| 62 | <p><u>ATTITUDES ET PRATIQUES DES USAGERS DE DEUX-ROUES MOTORISÉS À OUAGADOUGOU : UN DÉFI POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE</u> Stanislas Marie Maximilien BAMAS N° Page : 799-813</p> |
| 63 | <p><u>ANALYSE DES RISQUES SANITAIRES ET PREVALENCE DES PATHOLOGIES ENVIRONNEMENTALES CHEZ LES CONSOMMATEURS DE LA VIANDE DE PORC DANS LA COMMUNE DE YOPOUGON (CÔTE D'IVOIRE)</u> Mathieu Gnanké NIAMKE N° Page : 814-822</p> |

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : QUEL PROFIL INSTITUTIONNEL DES ONG DE BOUAKÉ ? (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE)

DECENTRALIZED COOPERATION : WHAT INSTITUTIONAL PROFILE DO NGOs IN BOUAKÉ HAVE ? (CENTER CÔTE D'IVOIRE)

SILUE Yessongui Lucien, Géographe,

Université Alassane Ouattara (Bouaké), lucienyessonguisilue@gmail.com

KOUAKOU Bah, Maître-Assistant, Département de Géographie,

Université Alassane Ouattara (Bouaké), kouakoubah01@gmail.com

Résumé : La Coopération Décentralisée entraîne un changement de paradigme avec l'entrée dans le jeu de partenariat d'acteurs infra-Etatiques notamment les Organisations Non Gouvernementales. La montée en puissance des organisations de la société civile dans les pays du Sud et la reconnaissance de leur rôle d'acteurs du développement mais aussi d'interlocuteurs des pouvoirs publics sur la définition des politiques, contribuent à faire évoluer les modes de coopération. Ces évolutions conduisent les Partenaires Techniques et Financiers à modifier leurs stratégies et pratiques dans le sens du renforcement des capacités des ONG du Sud. Cet article permet de faire un état des lieux des capacités institutionnelles des ONG dans la ville de Bouaké. La démarche scientifique de cette étude repose sur l'exploitation des ouvrages spécifiques, généraux, des données issues des enquêtes de terrain (l'observation directe et les entretiens). Les résultats obtenus montrent que les ONG de la ville de Bouaké présentent un vide institutionnel lié à plusieurs insuffisances institutionnelles.

Mots clés : Coopération Décentralisée, ONG, vide institutionnel

Abstrat : Decentralized cooperation brings about a paradigm shift with the entry of sub-state actors, particularly Non-Governmental Organizations (NGOs), into the partnership dynamic. The growing influence of civil society organizations in developing countries and the recognition of their role as development actors, as well as interlocutors with public authorities in policymaking, contribute to evolving modes of cooperation. These developments lead Technical and Financial Partners to modify their strategies and practices to strengthen the capacities of NGOs in the Global South. This article provides an overview of the institutional capacities of NGOs in the city of Bouaké. The scientific approach of this study is based on the analysis of specific and general works, as well as data from field surveys (direct observation and interviews). The results obtained show that NGOs in the city of Bouaké exhibit an institutional void linked to several institutional shortcomings.

Keywords : Decentralized Cooperation, NGOs, institutional void.

Introduction

Selon le Centre d'Etudes et de Recherches de l'Enseignement Militaire Supérieur (CEREMS) (2006, p1), une organisation non-gouvernementale (ONG) est un groupe de citoyens volontaires, sans but lucratif, organisé à l'échelle locale, nationale ou internationale. Dans ce dernier cas on parlera d'OING (organisation internationale non-gouvernementale). Les premières ONG sont apparues au XIXe siècle mais ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XXe siècle qu'elles ont véritablement pris leur essor et se sont multipliées. Depuis les années 1980, l'incapacité croissante des pouvoirs étatiques nationaux et des instances internationales institutionnelles à gérer les crises humanitaires, la mondialisation, l'évolution des technologies de l'information et des médias ainsi que le déficit d'image démocratique de certaines institutions ont permis un développement sans précédent des ONG.

Depuis plus de quarante ans, les organisations de coopération internationale (OCI), et leurs contreparties, les organisations non gouvernementales (ONG) au Sud, travaillent de concert pour lutter contre l'impitoyable pauvreté des populations du Sud. La coopération internationale s'est structurée différemment selon trois âges : dans les années 1960, les relations étaient essentiellement asymétriques, il y avait des « donateurs » au Nord et des « bénéficiaires » au Sud ; dans les années 1970 et 1980, les relations reflétaient la « collaboration » et l'ouverture à « l'apprentissage mutuel » entre OCI et ONG au niveau de la mise en œuvre des programmes de développement. Et finalement, à partir des années 1990 jusqu'à aujourd'hui, les relations sont caractérisées par l'échange des expériences entre les acteurs du Nord et du Sud sur le plan du savoir et du savoir-faire ainsi qu'à travers un mode de collaboration qualifié de « partenariat (FLORES N. O., 2007, p7).

Le concept de partenariat fait désormais partie du langage courant de tous les secteurs socioéconomiques. Ainsi, les ONG deviennent des acteurs incontournables de la coopération internationale (FLORES N. O., 2007, p22). Ces organisations sont de plus en plus présentes dans les forums politiques nationaux et internationaux, et leur popularité a éveillé l'intérêt du public, des entreprises et des gouvernements ainsi que des milieux universitaires (FLORES N. O., 2007, p29).

En Côte d'Ivoire, à la faveur de la crise de 2002, on assiste à un véritable boom associatif avec la naissance de plusieurs centaines d'organisations tant au plan national que local (communal). Cette situation s'explique par la volonté des uns et des autres de saisir l'opportunité représentée par l'arrivée massive des ONG internationales et des opérateurs humanitaires. La définition des stratégies nationales de développement reste, cependant, la compétence des gouvernements ACP (principe de la souveraineté des Etats) ; mais les acteurs non étatiques doivent être impliqués tout au long du processus de consultation, programmation, mise en œuvre, suivi et évaluation. Pour une meilleure efficacité, les Acteurs Non Gouvernementaux bénéficient d'un soutien approprié pour le renforcement de leurs capacités (FLORIDI M. et VERDECCHIA S., 2010, p20).

Malgré l'intérêt accru pour les OSC (Organisations de la Société Civile) et l'accroissement graduel de l'engagement en Côte d'Ivoire des partenaires techniques et financiers, particulièrement les ONG internationales, il existe un véritable vide en matière de programmes et d'initiatives de coopération adressés aux acteurs de la société civile ivoirienne (FLORIDI M. et VERDECCHIA S., 2010, p19).

Les ONG de la ville de Bouaké n'échappent pas à cette réalité, elles connaissent également ce vide institutionnel. La question est de savoir pourquoi existe-il un véritable vide en matière de programmes et d'initiatives de coopérations adressés aux ONG de cette localité ?

Dans cet article, il est question de dépeindre le profil institutionnel des ONG de Bouaké. In fine, cela nous permettra de mieux percevoir le niveau d'implication de ces organisations dans la Coopération Décentralisée à Bouaké.

1- Outils et méthodes

La méthodologie utilisée pour parvenir aux résultats de cette étude s'appuie sur des techniques de collecte des données notamment la recherche documentaire, l'observation de terrain et les entretiens.

1.1-La recherche documentaire

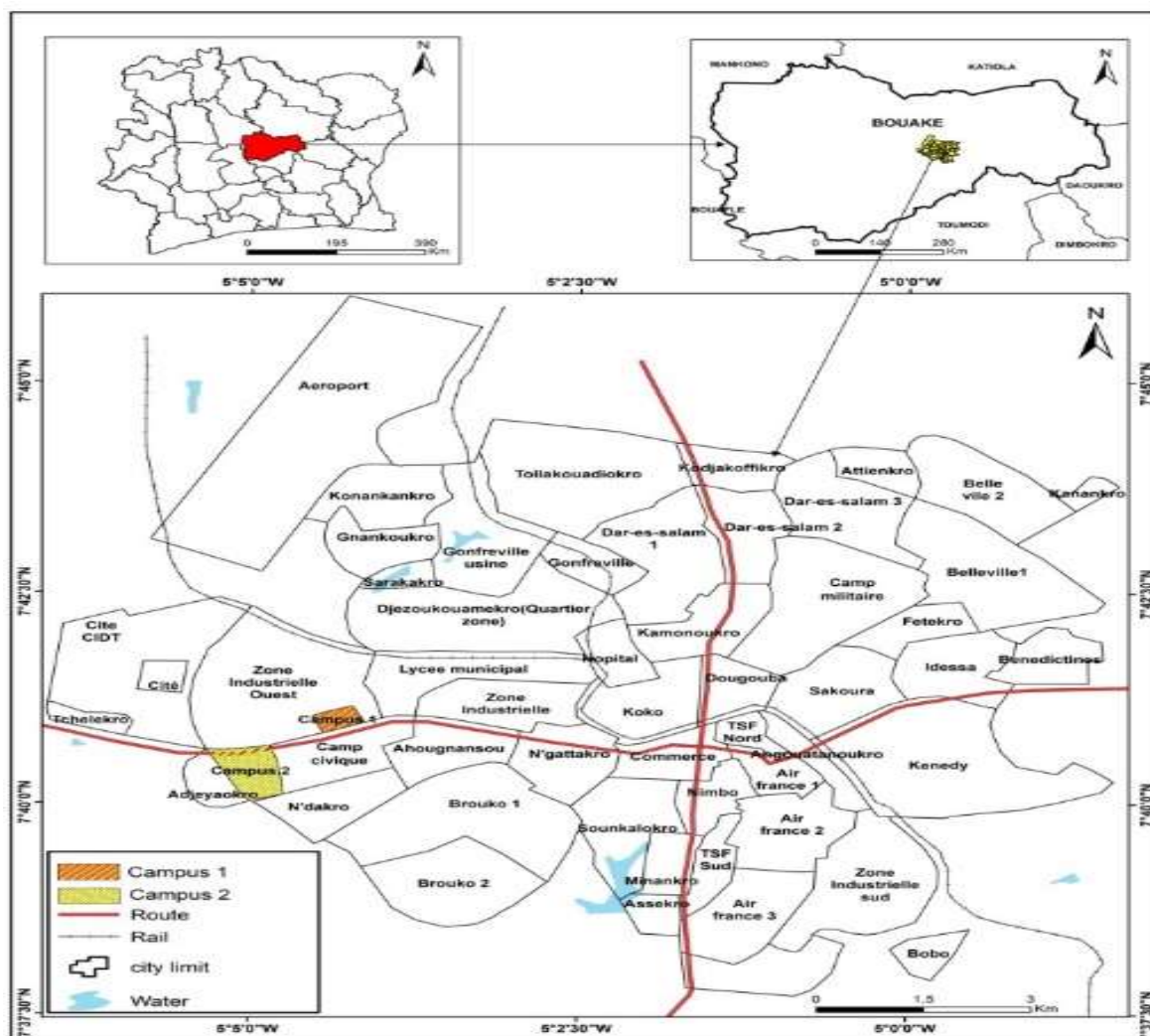
Elle a consisté essentiellement à la lecture de divers ouvrages, de rapports, de thèses et des articles qui traitent de l'implication des ONG dans le développement local, dans le partenariat et la Coopération Décentralisée.

1.2- L'enquête de terrain

Aux données issues des documents s'ajoutent les informations obtenues lors des enquêtes au sein des ONG impliquées dans le partenariat à Bouaké. Plusieurs entretiens ont donc été réalisés avec les personnes ressources de ces structures. L'objectif était de collecter les données relatives à la contribution des ONG dans le développement économique et social du noyau urbain de Bouaké à travers leurs capacités à capter des ressources financières et techniques. Le choix des enquêtés a été fait à partir de la technique de choix raisonnée. Les entretiens ont été réalisés avec les responsables (Présidents) de 25 ONG de la ville de Bouaké.

1.3-Présentation de la zone d'étude

Pour cet article, le choix s'est porté sur Bouaké, la deuxième ville de la Côte d'Ivoire après Abidjan. Située au Centre de la Côte d'Ivoire, la ville de Bouaké couvre une superficie de 72 km² et s'étend du Nord au Sud entre les 7°69 et 8 degrés de la Latitude Nord, de l'Ouest à l'Est entre le 5° et le 5° 30 degré de la longitude Ouest. Bouaké est limité au Nord par le département de Katiola, au Sud par les départements de Tiébissou et Didievi, à l'Est par le département de M'bahiakro et à l'Ouest par les départements de Béoumi et Sakassou. La ville de Bouaké est desservie par la route nationale A8 Bouaké-Sakassou-Béoumi, Bouaké-Brobo-M'bahiakro, la route nationale A10 Bouaké-Satama et la route nationale A3 allant à Abidjan situé à environ 350 km de Bouaké. La Figure 1 présente notre espace d'étude.



Carte 1 : Carte de la ville de Bouaké

Source : INS, 2014

Conception : KOUAKOU Bah, Décembre 2025

2- Résultats

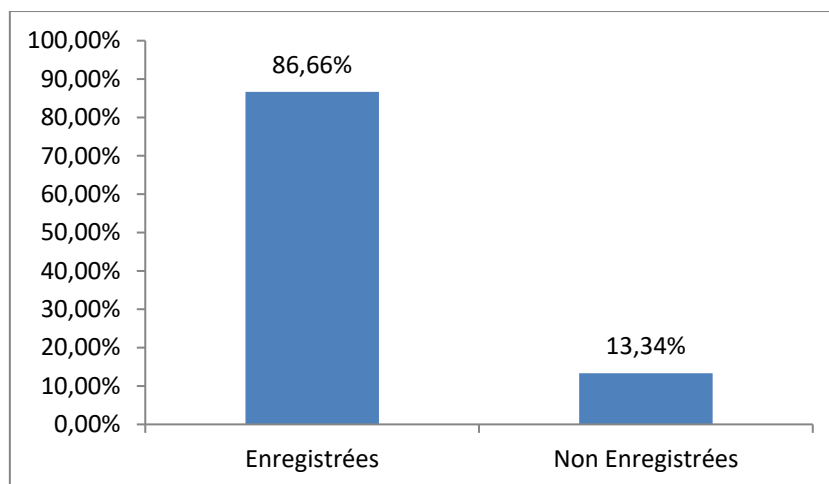
Les ONG ivoiriennes notamment celles de Bouaké sont affectées par une série de faiblesses sur le plan de leurs capacités institutionnelles, techniques et financières qui ont de ce fait empêché leur participation pleine et responsable dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement.

Plusieurs critères d'évaluation ont été retenus. L'étude que nous avons donc menée consiste en quelque sorte à faire une évaluation des capacités des ONG de Bouaké en 2025. Plusieurs critères d'évaluation ont ainsi été retenus. Le premier concerne l'enregistrement de l'organisation.

2-1 L'enregistrement et la reconnaissance des ONG de Bouaké par la tutelle

L'enregistrement est la transcription ou la simple mention d'un acte dans un registre. Une ONG est dite enregistrée lorsqu'elle obtient son agrément de la part de la tutelle après présentation de plusieurs documents administratifs obtenus par voies légales et après être apparu dans le journal officiel de la république de Côte d'Ivoire. A cet instant, l'enregistrement consacre la reconnaissance de l'organisation par le ministère de tutelle. Ainsi, lorsqu'une ONG voit le jour, ses responsables se doivent de la faire enregistrer afin de lui donner un statut légal qui lui permet d'exercer ses activités en toute légitimité. Cet acte est comparable à la déclaration classique d'un nouveau-né par ses parents à l'état civil. De la

manière dont la déclaration de l'enfant à l'état civil lui donne droit automatiquement à un extrait d'acte de naissance qui lui confère une personnalité juridique, c'est de cette même manière que l'enregistrement donne l'agrément à l'organisation qui peut être comparable à l'extrait d'acte de naissance du nouveau-né. C'est aussi cette reconnaissance qui confère une certaine crédibilité à l'organisation aux yeux des partenaires extérieurs. L'enregistrement de l'organisation étant donc la condition première pour l'obtention de financements, il est nécessaire voire impérieux que nous nous imprégnions de la réalité des organisations de Bouaké quant à cette condition. Cet enregistrement des Organisations Non Gouvernementales de Bouaké est illustré par le graphique 1.



Graphique 1 : Les ONG de Bouaké enregistrées en 2025

Source : Nos enquêtes, 2025

Conception : Y. Lucien SILUE, 2025

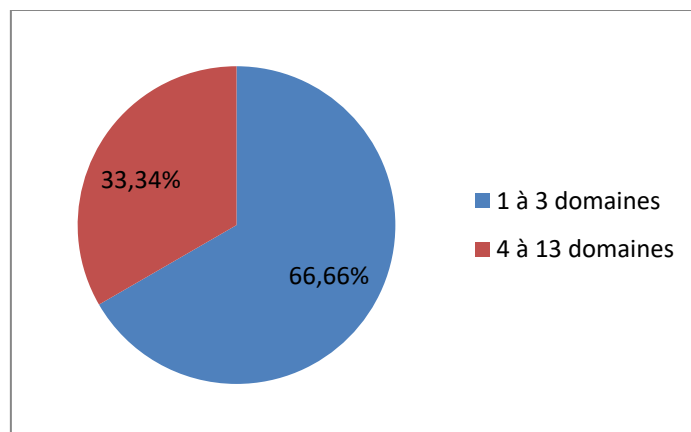
Ce graphique 1 représente les proportions des organisations de Bouaké étant effectivement enregistrées à la date de l'an 2025 et la proportion des organisations de Bouaké non enregistrées. Comme on peut le constater, 86,66 % des organisations de la commune de Bouaké sont enregistrées contre 13,34 % qui ne le sont pas en 2025. Elles détiennent toutes leur récépissé de déclaration et arrêté. La plus grande partie des ONG de Bouaké est enregistrée en 2025 comme l'atteste notre étude. Cette situation traduit la volonté manifeste des responsables de ces ONG à octroyer un statut légal à leur organisation.

En dehors de l'enregistrement, le nombre de domaines d'intervention de l'organisation peut déterminer son efficacité sur le terrain. C'est pourquoi nous nous penchons également sur ce critère afin d'en faire une évaluation. Comment se présente la situation des organisations de Bouaké ? Combien de domaines de compétence sont couverts par ces Organisations Non Gouvernementales ?

Voilà les préoccupations auxquelles nous apporterons des réponses dans la section suivante.

2-2-Inventaire des domaines d'intervention des ONG de Bouaké

Le domaine d'intervention d'une organisation est le domaine dans lequel l'organisation décide de mener ses activités de développement. L'objectif étant donc d'assurer un minimum de bien-être social à la population ciblée. Les domaines d'intervention sont multiples. Ce sont entre autres : l'éducation, la santé, l'environnement, la cohésion sociale, le foncier, l'agriculture, le civisme, le social, l'humanitaire.



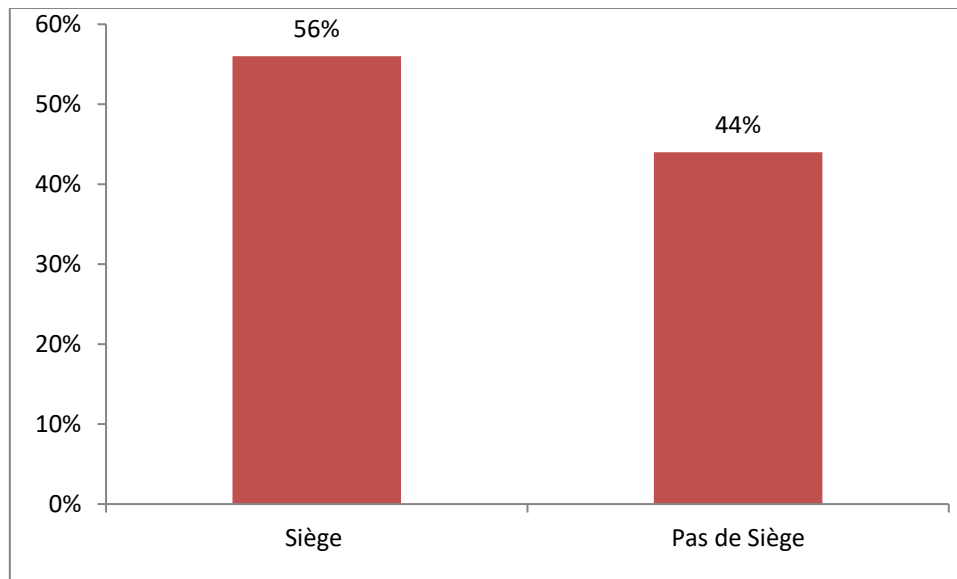
Graphique 2 : Nombre de domaines d'intervention des ONG de Bouaké en 2025
 Source : Nos enquêtes, 2025 Conception : Y. Lucien SILUE, 2025

Les organisations couvrant 1 à 3 domaines d'intervention représentent 66,66 et 33,34% des organisations ont entre 4 et 13 domaines d'intervention. Cette pléthore de domaines s'explique par un comportement qui n'est guidé que par la recherche de financements. Or, une organisation en principe ne peut être opérationnelle de manière efficace que si elle s'engage dans 2 ou 3 domaines d'activités maximum. Au-delà de ce seuil, physiologiquement, l'action risque de ne plus être cohérente avec la mission car il est assez rare de trouver au sein de l'organisation les compétences et l'expérience pour opérer dans plus de 3 domaines.

Par ailleurs, notre enquête de 2025 a révélé que les domaines de l'éducation, de la santé, de l'humanitaire, du social, de la cohésion sociale et de l'environnement revenaient de plus en plus dans les réponses relatives à la question du domaine d'intervention. Ces domaines sont donc beaucoup couverts par les activités des organisations ayant été l'objet de notre enquête. Ainsi, environ 96% des ONG enquêtées interviennent dans ces domaines. Cependant, nous pouvons conclure que toutes ces organisations exercent de manière consciente ou inconsciente dans le social, puisque le point de convergence de toutes ces activités c'est le bien-être social des populations bénéficiaires.

2-3-Présence d'un siège autonome des Organisations Non Gouvernementales

Le siège c'est le lieu où se réunit la direction d'un gouvernement, d'une administration, d'une entreprise, etc. Dans le cas des organisations, c'est donc le lieu où se réunit la direction de l'organisation, où se tiennent les réunions qui permettent d'organiser les activités de l'ONG. Ce siège est dit autonome lorsqu'il n'a aucun lien particulier avec un quelconque membre de l'organisation. Disposer d'un siège est un facteur non seulement de stabilité dans le temps de l'organisation, mais aussi de présence d'institutionnalisation dans le territoire où l'organisation opère. La situation est illustrée par le graphique 3.



Graphique 3 : La disponibilité d'un siège en 2025

Source : Nos enquêtes, 2025

Conception : Y. Lucien SILUE, 2025

Comme on peut le constater, concernant la disponibilité d'un siège 56% des ONG de Bouaké prises en compte disposent d'un siège et 44% n'en ont pas.

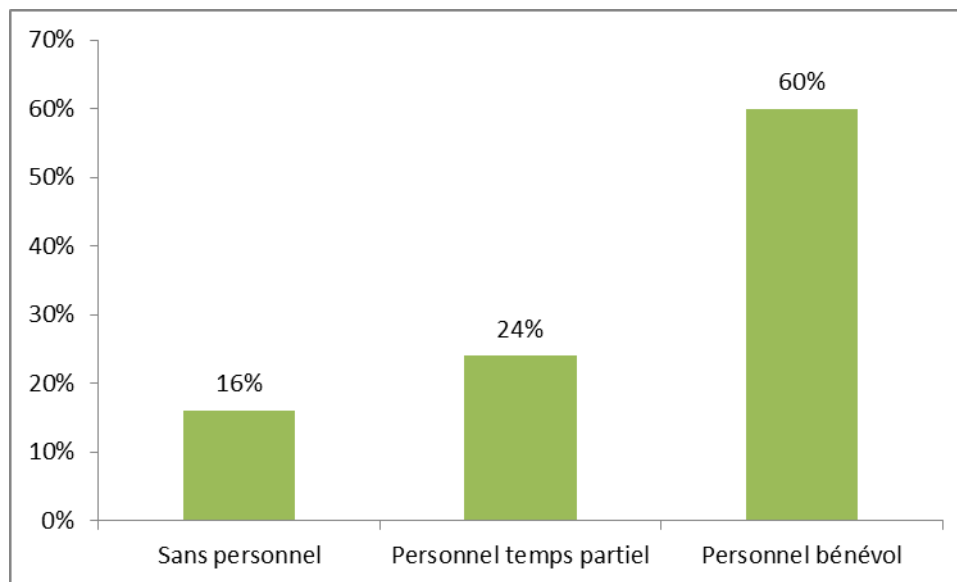
Cependant, le taux de 56% des organisations ayant un siège autonome cache une réalité, en effet, lors de nos enquêtes, nous avons remarqué que ces sièges ne sont pas tout à fait autonomes comme le laisse croire les responsables des différentes organisations. Seulement 5 ONG sur les 25 enquêtées ont un siège véritablement autonome, soit 20%. Certains de ces sièges dits autonomes sont soit un local dans l'arrière-cour d'un membre de l'organisation, ou carrément le domicile du membre (le président ou tout autre membre), soit le bureau du lieu de travail d'un membre. La raison est que de nombreuses organisations non seulement n'arrivent pas à s'autofinancer à cause des cotisations peu conséquentes des membres, mais n'ont aucun soutien financier extérieur. Cette difficulté financière ne permet donc pas à leurs membres de trouver un local approprié pour le siège de l'organisation. Pourtant, le manque de siège augmente le risque déjà assez élevé pour ce type d'organisations. La personnalisation de l'organisation par les leaders ou les fondateurs, la difficulté d'identification dans l'organisation et le processus d'appropriation de ses finalités pour les membres ou adhérents sont souvent observés.

A cela il faut ajouter que le fait de tenir les rencontres et les réunions dans le domicile du président, du trésorier ou d'un quelconque membre ne peut pas faciliter l'identification des membres et des adhérents dans l'organisation et par conséquent la possibilité de contrôler comment les ressources sont gérées et plus généralement la possibilité d'avoir un système transparent et efficace de gouvernance interne. C'est justement ce dernier aspect qui a joué un rôle fondamental dans la possibilité pour les petites Organisations de sortir de leur contexte de micro et s'ouvrir vers l'extérieur. Le manque de local lié aux difficultés financières a d'ailleurs plongé certaines ONG dans un état de veille.

En outre, une chose est de disposer d'un siège, qu'il soit autonome ou pas, et l'autre chose est qu'il soit opérationnel. L'opérationnalisation du siège de l'organisation, et partant de l'organisation elle-même, dépend fortement de l'existence d'un personnel et de la nature de ce personnel. Les suivantes lignes nous permettront d'analyser le personnel dont disposent les organisations enquêtées dans notre espace d'étude.

2-4- Insuffisance voire inexistence de personnels permanents

Le personnel d'une organisation ; c'est l'ensemble des personnes rattachées à cette organisation. Notre étude de 2025 a déterminé trois cas de figures concernant le personnel des Organisations de Société Civile à Bouaké. Ces cas de figures sont fidèlement rendus par le graphique 4.



Graphique 4 : L'absence de personnel des ONG en 2025

Source : Nos enquêtes, 2025

Conception : Y. Lucien SILUE, 2025

Le graphique 4 ; comme on peut le constater, la catégorie de 'Sans personnel' enregistre une proportion de 16%.

Bien évidemment, il ne s'agit pas uniquement d'un handicap pour ces organisations, mais surtout d'une capacité opérationnelle qui dans ces conditions, pourrait être très compromise. Ce sont des organisations qui n'existent que sur le papier, ou bien des organisations qui restent « en stand-by », c'est-à-dire en phase de latence pour longtemps sauf pour se réactiver si la « bonne opportunité » se présente. Cette opportunité peut être sous forme de contrat de prestation de services en faveur de quelques ONG internationales actives surtout dans l'humanitaire ou quelques bailleurs de fonds qui auraient besoin de « main d'œuvre » à bas prix pour la réalisation d'actions très ponctuelles.

Cette deuxième catégorie (Personnel temps partiel) a un taux de 24%. Comme celles de la première catégorie, ces organisations sont peu actives, en attente d'une quelconque opportunité pour stimuler leurs activités. Cette proportion élevée du personnel à temps partiel complique la démarche de rationalisation et d'organisation entreprise par l'équipe de direction et compromet l'efficacité de ces organisations.

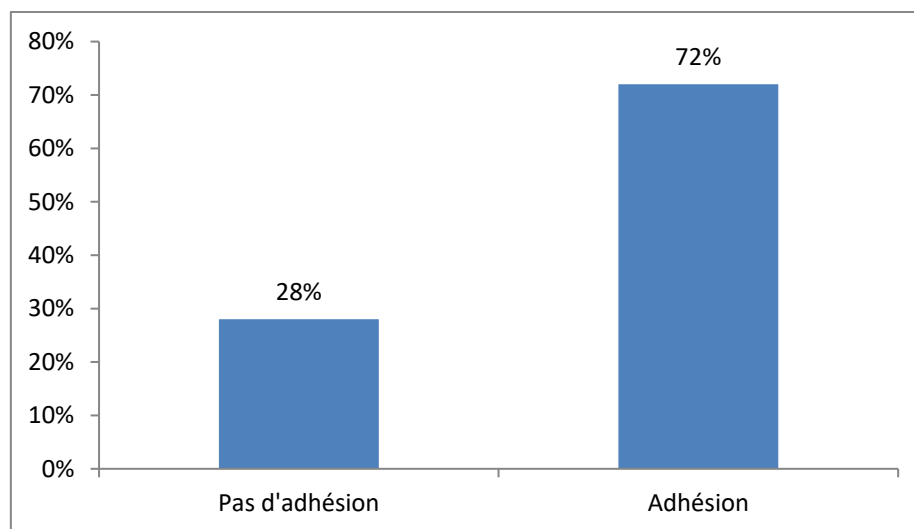
Il existe également des organisations qui agissent uniquement à travers le travail des bénévoles. En effet, si l'on observe le graphique ci-dessus, 60 % des organisations de Bouaké ne disposent que de personnes qui travaillent comme bénévoles.

Tous les responsables des ONG interrogés lors de notre enquête en 2025 affirment, que leur organisation dispose de personnels. Mais en la matière, ils confondent souvent personnel et membres de l'organisation. Dans certaines organisations, tous les membres font office de personnel, et comme ayant d'autres obligations ailleurs, car étant soit fonctionnaire d'Etat ou travailleur de petit métier, ce personnel ne peut être que bénévole ou un personnel en temps partiel. Nous avons donc découvert que 60% des ONG disposent d'un personnel bénévole, pour 24% qui travaille en temps partiel et 16% de ces organisations est sans personnel.

2-5-Capacités des ONG de Bouaké à s'ouvrir à l'extérieur et à instaurer des relations avec des ONG de niveau supérieur ou des instances fédératrices

La question de l'ouverture vers l'extérieur reflète à la fois la possibilité d'une meilleure efficacité de l'action des ONG de Bouaké et de l'accès à des ressources financières. Si pour cet aspect la question de l'accès aux financements est aussi à interpréter en fonction des opportunités existantes, celle qui concerne l'efficacité de l'action repose sur des aspects tels les relations avec les organisations faïtières et les relations de partenariats avec d'autres acteurs, étatiques et non étatiques.

Cette capacité des organisations de Bouaké à s'ouvrir à l'extérieur est traduite par le graphique 5.



Graphique 5 : L'adhésion aux organisations faïtières en 2025

Source : Nos enquêtes, 2025 Conception : Y. Lucien SILUE, 2025

L'étude a pris en compte le critère d'adhésion aux organisations faïtières, c'est-à-dire à des organisations plus structurées qui sont en mesure de répondre tant à la demande de services pour leurs membres qu'à celle plus générale de réseautage en vue de bénéficier d'un contexte plus large de relation et d'informations.

Comme l'on peut le constater sur le graphique 32, 72% des ONG de la région adhèrent à une faïtière et les autres 28% opèrent en isolement. Certains responsables d'organisation de base, ayant déjà appartenu à une faïtière, expliquent leur retrait par la divergence d'opinion et de vision entre leur organisation et la faïtière. D'autres par contre se sont retirés pour insatisfaction, car leurs aspirations n'ont pas été prises en compte. Il y'a aussi les 28% représentant celles qui n'ont jamais appartenu à une faïtière.

Certaines préfèrent évoluer en marge, choisissant de faire cavaliers seules, par crainte d'être placées sous la tutelle d'une organisation faïtière. D'autres, en revanche, ignorent tout simplement jusqu'à l'existence même de ces structures de coordination. Chez plusieurs responsables d'ONG, la notion de faïtière demeure méconnue, voire totalement étrangère. Lors de nos échanges, nombre d'entre eux se sont montrés confus, incapables de préciser si leur organisation relevait ou non d'une telle entité.

Ce constat révèle un phénomène préoccupant qui mérite d'être étudié avec davantage de profondeur, tant il contraste avec les pratiques observées dans les autres pays de la sous-région, où l'adhésion à des structures faïtières apparaît généralement comme un levier stratégique de coordination, de représentativité et de renforcement institutionnel.

Tous les critères que nous avons abordés jusque-là conditionnent l'existence de partenaires extérieurs. C'est sur ces critères que s'appuient les partenaires extérieurs pour accepter d'entretenir une relation de partenariat avec une quelconque organisation. Au regard des

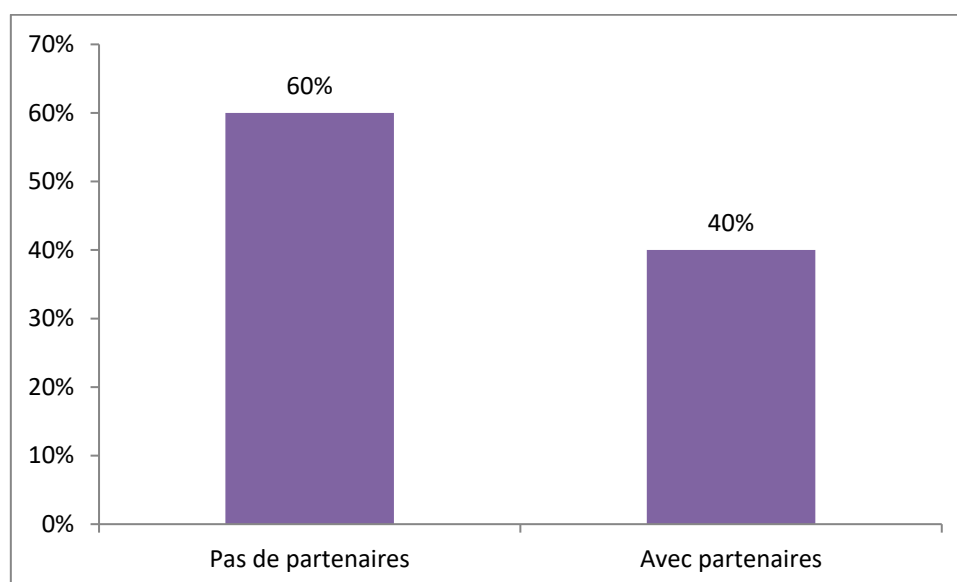
analyses faites jusque-là, quelles sont les proportions des organisations ayant au moins un partenaire extérieur.

2-6-Existence de partenaires extérieurs

Cette section est déterminante dans notre travail de recherche, en ce sens que c'est ici que l'on déterminera l'état de santé du partenariat à Bouaké. En effet, dans cette section sont étalées les proportions des organisations de Bouaké ayant des partenaires ou non. Il y est également fait un récapitulatif des partenaires au développement qui soutiennent les efforts de développement de l'Etat de Côte d'Ivoire et des élus locaux.

Et comme le notifie le graphique 6, les organisations dans ce cas de figure enregistrent un taux de 60 %. Le deuxième à savoir celui noté 'Partenaires' veut dire que l'organisation a au moins un partenaire, mais de préférence extérieur. Cette proportion est de 40%. Il est clair qu'en 2025, la proportion d'organisations qui avaient au moins un partenaire était inférieur à celle des organisations qui n'entretenaient aucune relation partenariale. Cette situation, des moins étonnantes est liée au vide institutionnel souligné tantôt. Avec des voyants presque tous au rouge, il était plus qu'évident que les partenaires au développement soient des plus méfiants quant à entretenir des relations de partenariat avec de telles organisations.

Le graphique 6 en est une illustration.



Graphique 6 : Le partenariat des ONG de Bouaké en 2025

Source : Nos enquêtes, 2025

Conception : SILUE Y. Lucien, 2025

Elle est l'effet induit par tous les contraintes citées plus haut, notamment un statut non légal lié au non enregistrement des ONG, un nombre pléthorique de domaines de compétence, jusqu'à 13 domaines pour certaines, la non disponibilité d'un siège autonome pour de nombreuses organisations atteignant la proportion de 60% des ONG concernées, un personnel dominé par des bénévoles, 60% des organisations de la région concernées, la non appartenance à une faitière avec un pourcentage de 72% des ONG enquêtées, etc. Dépourvues de partenaires extérieurs et de financements, avec un autofinancement réduit, ces organisations peuvent-elles être véritablement acteurs du développement local ? Le tableau 1 déplie l'éventail des différents partenaires des organisations de la commune de Bouaké.

| Partenaires extérieurs | Nombres d'organisations | Pourcentages |
|--------------------------|-------------------------|--------------|
| ONG Internationales | 8 | 47,08 |
| Banque Mondiale | 1 | 5,88 |
| Ambassade des Etats-Unis | 1 | 5,88 |
| PNUD | 2 | 11,76 |
| FAO | 1 | 5,88 |
| CARE International | 1 | 5,88 |
| UE | 3 | 17,64 |

Tableau 1 : Partenaires des ONG des communes de Bouaké enquêtées en 2025
Source : Nos enquêtes, 2025

En 2025, le nombre d'organisations de Bouaké enquêtées ayant pour partenaires une ONG internationale sont au nombre de 8 et représentent 47,08% des organisations ayant au moins un partenaire. Cette proportion est d'ailleurs la plus élevée. Elle est suivie par celle des ONG entretenant une relation de partenariat avec l'UE, celle-là est de 17,64% suivie elle-même de près par la proportion 11,76% qui est la proportion des ONG qui ont pour partenaire le PNUD. Les partenaires comme la Banque Mondiale, l'Ambassade des Etats-Unis, le FAO, CARE International collabore chacun avec une seule organisation de la société civile dans de Bouaké.

3- Discussion

En 2010, une étude nommée « Etude de faisabilité du programme d'appui à la société civile en Côte d'Ivoire » a été menée par deux chercheurs. La mission chargée de l'« Étude de faisabilité du programme d'appui à la société civile en Côte d'Ivoire » avait pour but de fournir une vue d'ensemble de la situation des organisations de la société civile dans le pays et, sur cette base, de formuler un programme d'appui aux acteurs de la société civile ivoirienne à financer dans le cadre du 10^{ème} FED.

L'exercice de mapping mené dans le cadre de l'étude de faisabilité du programme d'appui à la société civile en Côte d'Ivoire a concerné 4 régions du pays, à savoir l'agglomération urbaine d'Abidjan, la région de Korhogo, celle de Bouaké et la région de Man. Nous nous sommes intéressés aux résultats de celle de Bouaké afin d'en faire une étude comparée avec les nôtres obtenus en 2025.

Ainsi, 44,4 % des organisations de Bouaké sont enregistrées contre 55,6 % qui ne le sont pas en 2010. En conclusion, la plus grande partie des ONG de Bouaké n'est pas enregistrée en 2010 comme l'atteste cette étude menée par ces deux experts. Quant à nos résultats, ils montrent que 86,66 % des organisations de la commune de Bouaké sont enregistrées contre 13,34 % qui ne le sont pas en 2025. On note une amélioration de la situation qui se traduit par une fulgurante augmentation du taux des ONG enregistrées. En effet, cette proportion passe de 44,4% en 2010 à 86,66% d'organisations enregistrées en 2025, soit une augmentation de 42,26%. L'explication de cette amélioration se trouve dans le fait que de nombreuses ONG locales sont constituées en période de crise politique, ce qui entraîne un boom associatif et de nombreuses organisations non enregistrées. Maintenant que nous sommes en 2025, la Côte d'Ivoire est complètement sortie de cette situation de crise et s'est stabilisée. L'on assiste alors au départ massif des partenaires extérieurs venus auparavant porter mainforte au gouvernement ivoirien pour la reconstruction du pays. Par ricochet, ces départs massifs feront tomber cette fièvre associative qui s'était emparée du pays et également le nombre des organisations dans la région. Les responsables des ONG sont désormais plus enclins à la patience, au bon sens, à la rigueur, à la légalité, puisque maintenant rien ne presse. Nos résultats s'apparentent à ceux de ADOU D. F. (2016, p10) qui attestent que les ONG locales sont constituées en réponse à la crise politique et ses effets pervers, elles cherchent à se formaliser à partir d'une existence légale sur la base de la loi de 1960 sur les associations, une expérience avec les ONG Internationales, l'expertise de leur staff, un siège et un minimum de logistique. Ces ONG

locales sont le plus souvent mises en place par des « bénévoles » ayant travaillé pour des ONG Internationales dans la mise en place d'un court projet. A la fin de ce projet, le bénévole se transforme en entrepreneur social par la mise en place d'une telle structure.

En ce qui concerne le domaine d'intervention, il a été démontré que 29% des organisations ont entre 1 et 3 domaines et 71% ont entre 4 et 13 domaines. En 2025, nos résultats montrent que les organisations couvrant 1 à 3 domaines d'intervention représentent 66,66 et 33,34% des organisations ont entre 4 et 13 domaines d'intervention. Comparée à celle de 2010, comme pour les précédents critères, la situation du nombre de domaines couverts par chaque organisation s'est nettement améliorée car la tendance est inversée. Couvrir moins de domaines permet à l'organisation d'être plus efficace, car moins dispersée. Le nombre de domaines couverts par les activités de chaque organisation a considérablement baissé. En effet, allant souvent jusqu'à 13 domaines, selon l'étude de 2010, le nombre moyen varie aujourd'hui entre 1 et 6 domaines maximum. Le nombre de domaines couverts reste cependant élevé.

ZUFFEREY J. (2011, p10) atteste qu'à l'instar des ONG dites du Nord, les ONG du Sud sont actives dans un grand nombre de domaines. Parfois, elles sont amenées à faire de la sous-traitance pour le gouvernement (réalisation de projets).

Les ONG locales pour se maintenir, multiplient les opportunités de financement. Elles diversifient les domaines d'intervention, se donnant plus de chance d'avoir des projets. Cette pratique est récurrente et l'exemple de l'ONG Gniondé n'est qu'un cas à titre illustratif. « Notre domaine d'intervention est conseil en hygiène et assainissement et puis nous avons aussi promotion et protection des droits de l'homme, la promotion et la protection des associations, soins et médicament des personnes nécessiteuses. » (Président de la coordination des ONG de Duékoué) (COULIBALY B., 2017, p5).

BADO A. B., et al. (2017, p6) ont observé la même situation. Pour eux, il ne saurait y avoir une contribution effective et pertinente des OSC sans une accumulation de la part de ces dernières de compétences et d'expertises avérées. Or, à l'affût des moyens financiers, les OSC se comportent généralement comme des « acteurs-atrapetout », adaptant leurs orientations et leurs objectifs aux financements de leurs partenaires. Ce faisant, elles ne se spécialisent dans aucun domaine d'intervention. Ceci aggrave la dimension de prestation de service, leur ôte toute opportunité d'engranger des expériences et des expertises dans un domaine précis. Elles se comportent alors comme des caméléons arborant les couleurs de leur environnement financier.

En réalité, pour pallier cette contrainte, les organisations recrutent ailleurs le personnel qu'il leur faut pour la mise en œuvre d'activités qui ne rentrent pas dans le cadre de leurs compétences. Ainsi faisant, l'organisation risque de se transformer en un petit bureau d'étude qui adopte une logique marchande plutôt que celle propre aux ONG où la vision et la vocation revêtent une fonction primordiale aux fins de la survie même de l'organisation. Bien évidemment, ce comportement ne pourrait pas s'expliquer uniquement avec une dynamique endogène. En effet, la présence des Partenaires Techniques et Financiers qui agissent pour la plupart dans l'humanitaire et qui sont demandeurs de collaboration souvent dans l'optique de la sous-traitance représente de fait une incitation au rôle de prestataires de services des ONG plutôt que celui d'acteurs de développement (FLORIDI M. et VERDECCHA S., 2010, p.87)

Pour le siège autonome, le nombre d'organisations ayant un siège autonome a considérablement diminué entre 2010 et 2025. Ce taux est passé de 63,55% à 56%, soit une

baisse de 7,55%. Cette baisse est imputable aux difficultés financières que rencontrent les ONG de Bouaké.

Cette situation est confirmée par COULIBALY B. (2017, p3), les ONG locales ont plusieurs sources d'approvisionnement en ressources matérielles consistant à multiplier les opportunités de dotation. Partant, n'ayant pas toutes des donateurs, ni même des moyens consistants, elles se réfèrent provisoirement aux biens privés. C'est pourquoi elles utilisent des domiciles privés où elles partagent, profitent voire exploitent les locaux d'une autre structure de la place. Pour celles qui ont des sièges, le matériel de construction n'est souvent pas de bonne qualité ; ce qui donne l'aspect d'un local précaire. C'est par exemple le cas du siège de l'ONG Limpia construit en bois et de l'ONG Gniondé qui ne possède pas de siège et exploite les locaux d'une autre structure pour ses activités.

Dans le même ordre d'idées FLORIDI M. et VERDECCHIA S. (2010, p. 74) soulignent que la question de la disponibilité d'un siège autonome est un critère assez immédiat et concret pour mesurer la consistance et parfois la solidité d'une organisation.

Le nombre d'ONG ayant un personnel à temps partiel a également connu une chute depuis 2010. Cette catégorie a connu une baisse de 7,8%. Ce taux, non moins négligeable traduit la volonté manifeste des organisations de se prémunir de moyens conséquents qui pourrait leur octroyer le statut de partenaire privilégiés. Par compte, le nombre d'organisations disposant d'un personnel bénévole a connu un boum en 2025. En effet, de 22,7% en 2010, leur taux est passé à 60% en 2025, soit une augmentation de 37,3%. Il s'agit là d'un aspect qui pourrait être contradictoire : si la présence de bénévoles est un facteur positif pour la dynamique associative à l'œuvre dans le pays elle peut être gros handicap puisque les bénévoles seuls ne peuvent pas assurer une action efficace et efficiente s'ils ne sont pas accompagnés par des personnes plus professionnalisées. La raison toujours évoquée est le manque de moyens financiers conséquents permettant à l'organisation d'amortir la masse salariale et aussi assurer les activités de l'organisation.

COULIBALY B. (2017, p4) confirme nos résultats : « A défaut d'avoir des projets qu'elles contrôlent entièrement, la sous-traitance avec les ONG internationales constitue un moyen pour rester en activité. Dans ce cas, il est difficile pour les responsables de ces organismes de recruter un personnel à rémunérer mensuellement. Le système contractuel est donc utilisé. N'étant pas à mesure de payer régulièrement des salaires, les ONG procèdent à un recrutement du personnel en fonction des projets. Le contrat qui lie le personnel à l'ONG prend fin avec le projet ou l'activité concernée. Cette stratégie évite de payer des salaires hors activité surtout quand elle n'est pas régulièrement financée. C'est dire que chaque projet a son personnel. »

Ainsi, la société civile ivoirienne, à l'instar de bien d'autres OSC à travers le monde, n'échappe point à la prépondérance des créateurs ou au phénomène de One man's NGO déjà bien mis en évidence dans d'autres pays. A cet effet, on peut retenir qu'au sein des OSC, il existe quatre types d'acteurs que sont : les bénévoles, les employés, les adhérents et les créateurs ou promoteurs de l'organisation. Quelle que soit l'intérêt de chacun des acteurs, il apparaît une grande prépondérance des créateurs qui, dans bien des cas, constituent la cheville ouvrière. Toute chose qui hypothèque dans, une large mesure, le fonctionnement harmonieux et rationnel de l'organisation. Cette situation peut s'avérer du fait du créateur qui considère l'organisation comme relevant de son patrimoine personnel. Parfois, elle peut également émaner d'un désintérêt des autres acteurs qui ne participent réellement qu'en cas de projet se faisant rémunérer ou monnayant leur temps et participation (BADO A. B. et al., 2017, p79).

Aussi, 95,5% des ONG de Bouaké adhèrent à des organisations faitières en 2010 contre 72% en 2025 soit une baisse de 23,5%. Les autres 28% opèrent en isolement. Certains responsables

d'organisation de base ayant déjà appartenu à une faïtière expliquent leur retrait par la divergence d'opinion et de vision entre leur organisation et la faïtière. D'autres par contre se sont retirés pour insatisfaction, car leurs aspirations n'ont pas été prises en compte. Il y'a aussi les 28% représentant celles qui n'ont jamais appartenu à une faïtière. Elles préfèrent faire cavalières seules par crainte d'être fagotées, d'être mise sous tutelle par la faïtière. Et il y'a enfin celles qui ignorent complètement l'existence des faïtières. Les responsables de ces ONG ne savent même pas ce que c'est qu'une faïtière. Ils étaient tous confus lorsque nous leur avons demandé si leur organisation appartient à une faïtière. Le phénomène mérite d'être approfondi car il n'est pas du tout en ligne avec le comportement des ONG des autres pays de la sous-région.

Pourtant FLORIDI M. et VERDECCHIA S. (2010, p.105) affirment qu'en Côte d'Ivoire, la fonction des organisations faïtières est assez différente car elles assurent également le contact et même la contractualisation avec les Partenaires Techniques Financiers. Si une organisation veut donc assurer sa survie, elle est obligée de passer par les organisations faïtières qui de fait gèrent la relation avec les bailleurs en régime de quasi-monopole.

Toutefois, BADO A. B. et *al.* (2017, p115) déclarent : « Il convient de remarquer que ce secteur fait partie de ceux où il existe de plus en plus des faïtières; même si celles-ci ne sont pas toujours opérationnelles. Aussi, généralement les OSC dans ce secteur adhèrent volontiers aux faïtières. Bien évidemment, la prolifération de faïtières et le manque de sérieux et de vision de celles-ci n'apportent pas souvent de plus-value aux OSC. »

15 ans après l'étude de FLORIDI M. et VERDECCHIA S., la nôtre a révélé que la situation s'est dégradée. De 56,7%, la proportion des ONG de Bouaké n'ayant aucun partenaire a grimpé à 60%. Evidemment celle des organisations ayant un partenaire va connaître une tendance contraire. Elle passe de 43,3% à 40%, soit une baisse de 3,3%. Seulement 40% des ONG enquêtées ont des relations de partenariat avec d'autres acteurs. Ce n'est rien d'autre que la résultante de toutes les insuffisances institutionnelles abordées dans cet article.

Aspect crucial, la recherche de fonds peut vite devenir une source de problèmes et un facteur de dépendance pour certaines ONG du Sud. Si dans certains pays comme l'Inde, le Brésil ou l'Afrique du Sud, elles parviennent à trouver localement des fonds « auprès de donateurs locaux (riches entrepreneurs, propriétaires terriens, commerçants, professions libérales, classes moyennes émergentes, entreprises) » ; dans d'autres régions, les choses peuvent s'avérer plus difficiles (RYFMAN P., 2004, p55).

Cet aspect problématique du financement est en partie lié à l'absence d'une vision sur le long terme. Pour l'équipe d'une ONG béninoise, il s'agit là d'un problème récurrent « Au Sud, trop souvent, les ONG se créent sans véritable projet. Elles naissent d'un élan du cœur, d'une réaction face à un symptôme, sans stratégie à long terme. Ensuite, elles n'ont d'autres soucis que leur simple survie. D'où trop souvent, cette course effrénée aux « partenaires » du Nord, allègrement qualifiés de bailleurs de fonds. » (DEMENET P., 2001, p61).

Pour BADO A. B. et *al.* (2017, p6), toute organisation de la société civile qui aspire à jouer un rôle important dans l'espace public doit œuvrer à atteindre un niveau d'institutionnalisation élevé. C'est dire qu'elle doit être capable de se doter de structures et de pratiques de fonctionnement qui la font survivre à la disparition de ces créateurs. Ainsi l'OSC doit avoir un mode de fonctionnement qui ne dépend pas des hommes, mais qui soit construit sur des règles, des structures internes. Malheureusement, à une large majorité, les OSC ivoiriennes dépendent exclusivement du seul talent et dynamisme de leur créateur qui constitue le principal vecteur du fonctionnement de l'organisation.

Conclusion

En conclusion, l'étude du profil institutionnel des ONG de Bouaké révèle que, malgré des progrès significatifs enregistrés depuis 2010, notamment en matière de reconnaissance administrative et de réduction partielle de la dispersion des domaines d'intervention, ces organisations demeurent encore confrontées à un vide institutionnel structurel préoccupant. La faiblesse des sièges autonomes, la prédominance du bénévolat, l'insuffisance de personnel qualifié, la baisse de l'adhésion aux structures faïtières ainsi que la rareté des partenariats extérieurs traduisent une fragilité organisationnelle persistante. Dès lors, ces insuffisances limitent leur capacité à se positionner comme des acteurs majeurs de la coopération décentralisée et les confinent souvent à des rôles secondaires de sous-traitance, davantage orientés vers la survie que vers une véritable transformation sociale et territoriale.

Face à cette réalité, la redynamisation des ONG de Bouaké passe nécessairement par un processus de renforcement institutionnel fondé sur la professionnalisation, la spécialisation, l'amélioration de la gouvernance interne et l'intégration dans des réseaux de coordination plus structurés. L'enjeu n'est donc plus seulement de favoriser l'existence légale des ONG, mais de consolider leur capacité à devenir des partenaires crédibles, autonomes et stratégiques du développement local. Dans cette perspective, l'appui des pouvoirs publics, des partenaires techniques et financiers, ainsi que la responsabilisation des acteurs associatifs eux-mêmes apparaissent essentiels pour faire des ONG de Bouaké de véritables leviers de gouvernance participative, capables d'inscrire durablement leur action dans les dynamiques de développement territorial et de coopération décentralisée.

Références Bibliographiques

ADOU Djané Dit Fatogoma, 2016, « Transition humanitaire en Côte d'Ivoire : Idéologies et pratiques des acteurs à l'épreuve de la demande locale. » Fonds Croix-Rouge française, Les Papiers du Fonds, n°3, janvier 2016, 17 p.

BADO Arsène Brice et al., 2017, Cartographie de la contribution des organisations de la société civile à la gouvernance sectorielle en Côte d'Ivoire, 303p.

Centre d'Etudes et de Recherches de l'Enseignement Militaire Supérieur, 2006, «Les ONG urgentistes », 2p., https://www.irsem.fr/storage/file_manager_files/2025/03/les-ong-durgence-sur-la-sellette-2006.pdf

COULIBALY Brahima, 2017 : « Stratégies De Maintien Des ONG Locales En Côte d'Ivoire : Cas Des ONG Œuvrant Dans Le Domaine De L'eau, L'hygiène Et L'assainissement Dans La Zone Duekoué-Guiglo » European Scientific Journal, vol.13, No.5, pp.165-174, URL : <http://dx.doi.org/10.19044/esj.2017.v13n5p165>.

DEMENET Phillippe, 2001, « Les ONG du Sud s'affranchissent du Nord » in Le Courrier de l'Unesco- Juillet-Août 2001.

FLORES Navarro Olga, 2007, « Les relations de partenariat Nord-Sud : du paradoxe au compromis. Une approche institutionnaliste des relations entre ONG dans le secteur de la coopération internationale. » In Les cahiers de la CRSDD, collection thèses et mémoires, n° 201, 341 p.

FLORIDI Maurizio et VERDECCHIA Stéfano, 2010, Etude de faisabilité du programme d'appui à la société civile en Côte d'Ivoire, Rapport de mapping, 165 p.

RYFMAN Philippe, 2004, Les ONG, éd. La Découverte, Coll. Repères 386, Paris.

ZUFFEREY Joël, 2011, INTRODUCTION A LA SOCIETE CIVILE ET AUX ONG, UNIGE, 17p.